



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNIQUÉ

**GOVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 21 octobre 2021

Table des matières

<u>UN PASS BIENTÔT DISPONIBLE POUR SE METTRE AU SPORT ! OBJECTIF : RELANCER L'ACTIVITÉ SPORTIVE ET SOUTENIR LES CLUBS.....</u>	<u>3</u>
<u>DES BATIMENTS UNIVERSITAIRES PLUS MODERNES ET PLUS VERTS AU BENEFICE DES ETUDIANTS ET DE LA PLANETE.....</u>	<u>5</u>
<u>UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE DES PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (ACADÉMIES)</u>	<u>7</u>
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	<u>8</u>

Un pass bientôt disponible pour se mettre au sport ! Objectif : relancer l'activité sportive et soutenir les clubs

A l'initiative de la Ministre des Sports Valérie GLATIGNY, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un projet d'arrêté concrétisant le « pass sport ». 20.000 chèques d'une valeur de 30 euros seront prochainement mis à disposition des francophones qui souhaitent (re)découvrir une activité sportive. Pour rappel, un budget de 600.000 euros avait été dégagé lors de l'ajustement budgétaire d'avril dernier afin de pouvoir concrétiser cette mesure.

La Ministre des Sports, Valérie GLATIGNY : *« On sait combien la pandémie a affecté les clubs et la pratique sportive. Nous avons d'ailleurs pris une série de mesures pour les aider à traverser cette crise et veillé, chaque fois que la situation sanitaire le permettait, à autoriser la pratique d'une activité sportive. Alors que celle-ci a pu progressivement reprendre ces derniers mois, nous souhaitons soutenir les clubs tout en incitant davantage de francophones à commencer ou reprendre une activité sportive. Ce « pass sport » permettra à 20.000 personnes non-inscrites dans un club sportif de tester une discipline dans le club de leur choix. »*

La Fédération Wallonie-Bruxelles compte près de 7.000 clubs et 250 centres sportifs ainsi que 70 fédérations reconnues. Ces quelques 7.000 clubs ont, comme beaucoup d'autres secteurs, été impactés par les mesures sanitaires prises suite à la pandémie de COVID19. Beaucoup d'entre eux ont perdu des membres. Or, les cotisations représentent pas moins de 42,4% des recettes des clubs de sport amateur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le « pass sport » vise à la fois à augmenter le nombre d'affiliés des clubs tout en permettant à ceux-ci de retrouver du souffle.

20.000 chèques d'une valeur de 30€ seront émis, soit un budget total de 600.000 euros. Ils sont destinés aux 70 fédérations sportives reconnues de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Chaque fédération recevra forfaitairement 164 pass. Ce nombre sera ensuite augmenté au prorata du nombre de membres perdus par chaque fédération. Concrètement, plus la fédération aura perdu une part importante de membres, plus elle recevra de pass. Au total, ce sont 20.000 nouveaux inscrits qui pourront en bénéficier. L'initiative vise en priorité des personnes qui n'ont jusqu'ici jamais été membre d'un club. Ils bénéficieront ainsi d'une réduction de 30 euros sur leur affiliation, sans que cela n'affecte la trésorerie du club. Les personnes qui se sont désaffiliées pendant la crise sanitaire et la fermeture des installations sportives en 2020 pourront aussi en bénéficier.

Les personnes répondant à ce profil et inscrites à partir du 15 octobre 2021 pourront prétendre à ce pass dans les limites du nombre de pass disponibles. Cela permettra d'amplifier les rentrées des clubs sportifs, qui ont pu bénéficier de la reprise progressive des inscriptions au cours du mois de septembre, qui marque la reprise des activités dans de nombreux sports.

Certaines disciplines fonctionnant sur base d'une année civile et non d'une année académique, une seconde période d'utilisation des chèques sera ouverte en janvier 2022. Cela permettra à ces fédérations (cyclisme, tennis, triathlon) de profiter à leur tour d'une seconde vague d'inscription de nouveaux membres.

Contact presse**Samy SIDIS, Porte-parole de Valérie GLATIGNY**

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

Samy.sidis@gov.cfwb.be

+32 474 79 01 38

Des bâtiments universitaires plus modernes et plus verts au bénéfice des étudiants et de la planète

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur impulsion de Valérie Glatigny, Ministre de l'Enseignement supérieur, a réservé un montant de 50 millions d'euros via le fonds de relance européen pour moderniser les bâtiments universitaires et les rendre plus durables. Les fonds seront attribués via un appel à projets dont les modalités ont été arrêtées aujourd'hui par le Gouvernement.

« Certaines infrastructures universitaires francophones sont vieillissantes et doivent être modernisées. Le Gouvernement, dans le cadre du Plan de relance européen, a pris la mesure de ce défi », souligne d'emblée Valérie Glatigny.

Concrètement, il est actuellement prévu qu'au moins 34.000 mètres carrés de bâtiments soient rénovés d'ici 2026. La moitié de cette surface devra présenter, après rénovation, une réduction de sa consommation d'énergie primaire de 30%, et l'autre moitié d'au moins 15%. Les rénovations permettront d'offrir des bâtiments accueillants en phase avec les pratiques éducatives en évolution (évolution numérique, permettre l'accès aux bâtiments publics à tous) et ainsi de favoriser l'accessibilité de l'enseignement supérieur francophone.

« Les différents projets de rénovation permettront de moderniser et de rendre plus accessibles nos bâtiments universitaires au bénéfice des étudiants et des équipes académiques, tout en contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique », ajoute Valérie Glatigny.

Les montants seront répartis équitablement entre les universités francophones sur base d'un droit de tirage. Cela permettra à tous les établissements de mettre en place des projets s'ils soumettent des projets éligibles. Il sera également tenu compte de la qualité des différents projets déposés par les établissements, qui seront jugés selon les trois critères suivants :

1. Cohérence du calendrier et de la réalisation des étapes-clés du projet.
2. Impact des travaux en matière de performance énergétique.
3. Ambition du projet en termes de surface à rénover.

Si le/les projets déposé(s) par un établissement récoltent une note moyenne de 12/20 ou plus aux trois critères susmentionnés, l'établissement bénéficiera d'un droit de tirage augmenté de 5%.

Les candidatures ainsi que les différents projets devront être déposées pour le 07 janvier 2022.

NOTE AUX RÉDACTIONS

Pour rappel, dans le cadre du fonds de relance européen, la Fédération Wallonie-Bruxelles a obtenu une enveloppe totale de 495 millions d'euros. Ce montant total se divise en deux parties :

- 70% fixes.

- 30% variables et répartis définitivement après juin 2022, sur base de données macroéconomiques.

L'enveloppe précitée de 50 millions d'euros pourrait donc **voir son montant final adapté**.

Contact presse

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Une meilleure reconnaissance des professeurs de l'enseignement artistique (académies)

Sur proposition de la Ministre de l'Éducation Caroline Désir, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé, en première lecture, un avant-projet de décret organisant un module de formation donnant accès au barème 501 aux membres du personnel de l'ESAHR. Sont concernés par ce décret les porteurs d'un diplôme de master à finalité didactique ou porteurs d'un master ou d'une licence complétés de l'AESS.

Le module de 60 périodes de formation à la pédagogie de l'enseignement artistique à tous niveaux sera organisé par l'enseignement de promotion sociale, dont l'expertise est reconnue dans l'organisation de formations tout au long de la vie et de formations continuées.

Comme pour d'autres niveaux d'enseignement (enseignement obligatoire ou de promotion sociale), les enseignants ayant accès à cette formation pourront bénéficier du barème 501 tout en enseignant à des élèves de niveaux différents.

À partir de septembre 2022, le module sera ainsi organisé par des établissements d'enseignement de promotion sociale sur l'ensemble du territoire de la Fédération-Wallonie Bruxelles, à des moments différents. La souplesse de fonctionnement de cet opérateur pourra ainsi répondre aux particularités horaires de l'ESAHR en proposant des moments de formation adaptés.

Cette approbation en première lecture par le Gouvernement constitue une étape importante vers une meilleure reconnaissance d'une formation artistique.

L'ensemble des modalités pratiques d'organisation seront précisées par voie de circulaire ministérielle lorsque le texte aura été adopté par le Parlement.

Contact presse

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 497 17 20 57

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche
scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse,
des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75